Feuille 1 N° de la grue N° de série Marque et modèle

VÉRIFICATION JOURNALIÈRE POUR LE MOIS DE _____ 20 _____

Malgré les vérifications recommandées ci-dessous, certaines d'entre elles peuvent ne pas être applicables selon le type de grues ou en fonction du genre de travail à effectuer.

Indiquez le résultat de chaque inspection en cochant (✓) si le point vérifié est en bon état.

Noircir la case (■) en cas de défectuosités et précisez ces défectuosités sur la feuille 2.

Ce carnet doit être rempli durant les heures normales de travail par le travailleur qui a fait la vérification, l'essai, l'inspection ou la réparation.

NOM DE L'OPERATEUR (ÉCRIRE LISIBLEMENT)																															
NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL (CUMULATIF)																															
NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL (GRUE)																															
JOUR:	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
GRUE À TOUR FIXE ET SUR RAILS																															
1. Fenêtres et essuie-glace																															
2. Téléphone ou radiocommunication																															
3. Anémomètre																															
4. Dispositif de mise en girouette																															
5. Commandes et dispositifs homme mort																															
6. Klaxon																															
7. Indicateur de position du chariot																															
8. Chaufferette et dégivreur																															
9. Limiteur de course (crochet)																															
10. Limiteurs de course (chariot)																															
11. Frein de levage																															
12. Frein du chariot																															
13. Frein de rotation																															
14. Haubans, systèmes de soutien et d'ancrage																															
15. Câble de levage, attaches, crochet et cran de sûreté																															
16. Élingues et accessoires de levage																															
17. Mise à la terre																															
18. Bruit et comportement																															
19. Verrouillage de la cabine																															
20. Charpente (soudures, déformations, joints, etc.)																															
21. Limiteur de charge																															
22. Ceinture de sécurité																															
23. Cordon d'assujettissement																															
24. Extincteur																															
GRUE SUR RAILS																															
25. Parallélisme, nivellement et ancrage des rails																															
26. Raccords mécaniques des rails et longrines																															

27.	Raccords électriques des rails (mise à la terre)																														
28.	Butoirs et amortisseurs de fin de course																														
29.	Limiteur de translation																														
30.	Câble d'alimentation électrique																														
31.	Système d'attaches aux rails (pattes)																														
32.	Lest de base																														
33.	Freins de translation																														
34.	Encombrement de la voie																														
35.	Égouttement ou déblaiement de la neige																														

Feuille 2 N° de la grue N° de série Marque et modèle

VÉRIFICATION MENSUELLE POUR LE MOIS DE _____ 20 _____

	POINTS
36.	Ajustement des freins (usure)
37.	Fixation des contrepoids et supports
38.	Vérification approfondie des câbles et attaches
39.	Tambours, poulies et coussinets
40.	Couronne et pignon
41.	Roues et coussinets (chariot)
42.	Étanchéité des boîtes à bornes
43.	Contacteurs (inspection visuelle)
44.	Moteurs, filage, câblage (inspection visuelle)

	POINTS
45.	Autres dispositifs électriques (inspection visuelle)
46.	Boulonnage
47.	Gardes sur pièces mobiles
48.	Poignées, marches et corde de lisse
49.	Passerelle, garde-corps et échelles
50.	Siège de l'opérateur
51.	Câble de levage, attaches, crochet et cran de sûreté
52.	Élingues et accessoires de levage

VÉRIFIÉE PAR: _____ FONCTION: _____ DATE: _____

NOTE: Toutes les vérifications prescrites par le manuel manufacturier doivent être effectuées.

Inscrivez ci-dessous les détails complets de tout entretien, inspection, vérification et les révisions et modifications qui ont été apportées. Tout incident, mésaventure, dommage ou réparation doit être indiqué en détail (réf. ACNOR Z-248).

DATE	INITIALES	COMMENTAIRES